



Madame Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission européenne
Bruxelles

Berne, le 26.05.2021

Accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne

Madame la Présidente,

La Suisse et l'Union européenne partagent une riche histoire commune et des valeurs fondamentales, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la démocratie. C'est sur cette base solide que la Suisse et l'Union européenne ont toujours poursuivi le développement de relations dont la qualité est à la hauteur des enjeux actuels pour le continent européen. Fondée depuis 50 ans sur des accords bilatéraux, l'intensification constante de nos relations et de nos échanges en témoigne, de même que nos fortes relations, notamment sur les plans économiques et politiques, culturels et linguistiques.

Ces derniers mois, nos négociatrices en chef ont travaillé intensément et avec un grand engagement dans le but de trouver des solutions aux trois points encore ouverts du projet d'accord institutionnel. Malgré cet engagement, ces négociations n'ont pas permis de dégager des points de convergence suffisants. Des divergences substantielles persistent entre la Suisse et l'Union européenne sur certains points clés du projet d'accord liés à la libre circulation des personnes comme la protection des salaires ou la directive relative au droit des citoyens de l'UE. Nous avons eu l'occasion de le constater lors de notre rencontre à Bruxelles le 23 avril dernier. Ces points concernent des domaines essentiels pour la Suisse et il ne nous paraît pas réaliste d'aboutir à un résultat global équilibré qui puisse satisfaire les deux parties. L'échec en Suisse en votation d'un tel accord ne serait dans l'intérêt ni de l'UE ni de la Suisse.

Après une évaluation globale du projet d'accord institutionnel, le Conseil fédéral est donc parvenu à la conclusion que les conditions pour le signer ne sont pas réunies et qu'il est préférable de mettre un terme aux négociations en cours.

Même sans cet accord, la Suisse reste une partenaire fiable et engagée de l'UE, sur la base notamment des nombreux accords bilatéraux existants. Nous nous engageons aux côtés de l'Union européenne pour la stabilité et la prospérité en Europe. Comme l'UE, nous visons au renforcement de la coopération européenne en matière de santé, de développement

régional et de numérisation. La Suisse soutient aussi les efforts de l'UE pour développer l'indépendance technologique et l'autonomie stratégique de notre continent. Elle se montre également solidaire dans la gestion des questions migratoires. Enfin, partie intégrante de la communauté de valeurs européennes, elle coopère avec l'UE en vue de faire face aux importants défis globaux d'aujourd'hui, notamment ceux touchant à la protection climatique, la promotion des droits de l'homme ainsi que de la paix et la sécurité, ou encore à la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil fédéral entend poursuivre ce partenariat étroit entre la Suisse et l'UE et souhaite qu'il soit possible de développer ensemble un agenda commun sur la base des accords bilatéraux actuels, permettant de les renforcer là où cela est possible et dans notre intérêt mutuel. Concernant la contribution suisse, le Conseil fédéral s'engagera auprès du Parlement pour un déblocage rapide des crédits actuellement conditionnés et propose de finaliser le *Memorandum of Understanding* avec l'UE.

Dans l'esprit d'approfondir les liens entre la Suisse et l'UE, le Conseil fédéral est aussi disposé à examiner les éventuels problèmes de mise en œuvre de nos accords bilatéraux et de développer le cas échéant des solutions pragmatiques afin d'assurer par ce biais un fonctionnement aussi fluide que possible de ces accords.

Compte tenu de notre intérêt partagé à maintenir des relations bilatérales étroites et privilégiées, nous comptons sur le fait que les accords bilatéraux continuent à être appliqués entièrement par les deux parties et actualisés lorsque des développements du droit de l'UE pertinents interviennent. Pour la participation aux programmes de l'UE et des décisions d'équivalences, la Suisse part du principe qu'elle ne sera pas traitée de façon défavorable par rapport à d'autres Etats tiers. En outre la Suisse plaide en faveur de la poursuite de la bonne coopération existante dans des domaines comme la santé ou l'approvisionnement en électricité.

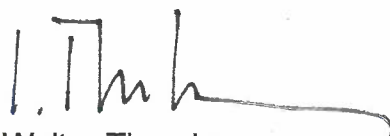
Afin de pouvoir accompagner et développer cet agenda commun, nous vous proposons de mettre en place un dialogue politique régulier à haut niveau et entre nos services compétents.

En vous réitérant la volonté de la Suisse de soigner et approfondir nos bonnes relations bilatérales, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse :



Guy Parmelin
Président de la Confédération



Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération